



Prendre le nom de famille de son beau-père!!!

Par **bugs55**, le **15/05/2008** à **19:11**

bonjour,rnrnJe m'appelle océane et je suis mineur(16 ans)je souhaiterais savoir s'il était possible de me faire adopter par mon beau-père pour pouvoir prendre son nom de famille.Par ailleurs serait il possible ke vous mindikié les procédures et j'aimerais savoir si cela nous coutera cher et s'il y aura besoin d'un avocat.rnmerci d'avance pour votre réponse et au plaisir..

Par **jeetendra**, le **16/05/2008** à **09:25**

bonjour, le mieux c'est d'opter pour une procédure d'adoption simple qui doit être faite par un avocat qui déposera une requête en ce sens auprès du tribunal de grande instance du lieu de résidence, ça permet de transmettre son nom et ses biens à l'adopté sans rompre les liens biologiques, cordialement